

Département de l'Aveyron

COMMUNE DE LA CAPELLE-BLEYS

2026/031

ARRETE PORTANT
MODIFICATION DE LA CIRCULATION
PENDANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE POTEAUX
PAR L'ENTREPRISE OPTIMA TRAVAUX TELECOM (69)
ROUTE DU MARTINET ET AU MARTINET
DU 08 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2026

Le Maire de la Commune de LA CAPELLE-BLEYS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants,

Vu les demandes d'arrêté de voirie en date du 20/08/2026, 28/08/2026 et 31/08/2026, de l'Entreprise **OPTIMA TRAVAUX TELECOM – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX**, concernant des travaux de remplacement de poteaux, Route du Martinet et au Martinet 12240 LA CAPELLE-BLEYS,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation de la **Route Départementale RD n°612, route du Martinet ainsi qu'au Martinet** sur notre Commune, sera modifiée et alternée manuellement afin de permettre à l'Entreprise **OPTIMA TRAVAUX TELECOM** de réaliser les différents travaux de remplacement de poteaux, prévus environ du 08 Septembre au 15 Octobre 2026, comme suit :

-remplacement et plantation d'appuis télécom forage vertical, route du Martinet	(du 08.09 au 07.10.2026),
-remplacement de poteaux avec tarière, route du Martinet	(du 11.09 au 10.10.2026),
-remplacement de poteaux avec tarière, Le Martinet	(du 14.09 au 13.10.2026).

Article 2 : La circulation sera maintenue en demi chaussée **à compter du 08 Septembre 2026 et pendant toute la durée des travaux, soit environ 1 mois et demi.**

Article 3 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'Entreprise **OPTIMA TRAVAUX TELECOM**.

Article 4 : - Le Maire,

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIEUPEYROUX
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Capelle-Bleys, le 08 Septembre 2026

Le Maire,
Rémy COUSTON

